

# ***LABEGUDE INFORMATIONS DU 20 AVRIL 2021***

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2021**

**Présents :** Mmes BERNARD-MARTINEZ Nathalie, BRUNEL Isabelle, CONSTANT Michèle, DUCHAMP Cécile, GRASSET Geneviève, Mme HUOT Michèle, SUCHON Emilie, TAULEIGNE-DESPLANQUES Lise, MM BESSON Jonathan, DURAND Gérald, GOSSE Pascal, GROS Cyril, PONTIER Jean-Yves, VERNET David, VOLLE Jean-Luc,

**Secrétaire de Séance :** BERNARD-MARTINEZ Nathalie

Mme TAULEIGNE-DESPLANQUES a dû quitter la séance avant la fin et a donné à ce moment-là procuration à Mme SUCHON Emilie

Monsieur le Maire donne lecture et soumet à l'approbation le procès-verbal de la séance du 25 février 2021

### **OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

Le conseil municipal approuve le compte administré comme suit :

#### **Fonctionnement :**

Dépenses réalisées : 1 033 400.39 €

Recettes réalisées : 1 679 116.51 dont 273012.69 € d'excédent reporté

#### **Investissement :**

Dépenses réalisées : 695 353.71 € dont 388 723.81 € de déficit reporté

Recettes réalisées : 475 812.40 €

### **OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020**

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part. Il est conforme au compte administratif.

### **OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF :**

Vote en équilibre en Fonctionnement à 1 315 784.12 euros - en Investissement à 2 189 590.00 euros

### **OBJET : TAUX 2021 DES TAXES DIRECTES LOCALES**

- Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux des taxes directes locales. (Il rappelle que ces taux n'ont pas été modifiés depuis 2010). Toutefois en raison de la suppression de la taxe d'habitation, le taux de foncier bâti communal 2020 sera majoré du taux départemental 2020 (18.78%) et deviendra le nouveau taux de référence de la commune. Un coefficient correcteur tiendra compte de l'évolution des bases de la commune.

- Foncier bâti : **32,02 % (13,24 % + 18,78%)**

- Foncier non bâti : **78,46 %**

### **OBJET : SUBVENTIONS ANNUELLES 2021**

Le conseil municipal vote les subventions annuelles aux associations. Les associations étant relativement en sommeil depuis un an à cause de la COVID 19, le conseil a bien voulu reconduire les subventions cette année pour leur permettre, dès que cela sera possible, de redémarrer leurs activités. Il est convenu qu'à l'avenir seules les associations qui feront vivre la commune et participeront aux animations organisées dans la commune continueront à percevoir une subvention.

### **OBJET : DIFFERENTS TARIFS 2021**

Le conseil municipal vote les différents tarifs communaux pour 2019 (location des salles, droit de voirie, concessions dans les cimetières)

### **OBJET : PERSONNEL COMMUNAL**

#### **1) POSTE ADJOINT TECHNIQUE**

Suite aux travaux d'agrandissement de la bibliothèque l'emploi d'adjoint technique d'une durée hebdomadaire de 16 heures passe à une durée de 18 heures à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021. En conséquence le tableau des effectifs est mis à jour.

## **2) CONTRAT ASSURANCE GROUPE**

Le contrat groupe « risques statutaires » auquel adhère la commune arrive à terme le 31 décembre 2021. Le conseil d'administration du CDG07 a souhaité par délibération du 12 mars 2021, qu'il soit remis en concurrence en application de l'article 26 – 5<sup>ème</sup> alinéa de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 du Code des Marchés publics. Le conseil municipal délègue le CDG07 pour la passation d'un contrat d'assurance groupe couvrant les obligations statutaires. En tout état de cause la commune garde la possibilité de ne pas signer le certificat d'adhésion au contrat si les conditions obtenues ne conviennent pas.

### **OBJET : INTERVENTIONS MUSICALES EN MILIEU SCOLAIRE ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE**

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Syndicat Mixte du Conservatoire Ardèche Musique et Danse, pour la sensibilisation aux pratiques musicales en milieu scolaire, pour les écoles publique et privée de la commune, pour l'année scolaire 2021-2022.

### **OBJET : CCBA – AVIS PLH HABITAT**

Le conseil municipal émet un avis favorable sur le projet de PLH tel qu'arrêté le 23 février 2021 par la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas, arrêtant notamment le projet du 2<sup>nd</sup> Programme.

### **OBJET : RVA – ATTRIBUTION LOT INFRACTUEUX**

#### **LOT 10 CHAUFFERIE - VENTILATION**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 17 décembre 2020 décidant de l'attribution aux entreprises des lots pour les travaux de rénovation de la Résidence du Val d'Ardèche. Il rappelle que n'ayant reçu aucune offre pour les lots 2 Etanchéité et 10 Chaufferie Ventilation, et au vu de l'article R2122.2 du code de la commande publique, il avait été décidé que la commune passerait en consultation directe.

Il indique avoir consulté quatre entreprises concernant le lot 10 et que seule la SARL GOMEZ et FILS a répondu. Il présente son offre d'un montant de 73080.00 € HT et propose de la retenir.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'attribuer le lot 10 à la SARL GOMEZ et FILS pour un montant de 73080 € HT et autorise Monsieur le Maire à signer le marché correspondant.

### **OBJET : AFFAIRES DIVERSES**

#### **1) VOIES DOUCES**

Les projets de voies douces LABEGUDE – LALEVADE et PONT DE VALS – VOIE VERTE (Lautaret) ont pris du retard pour différentes raisons (refus de passage, maladie...)

#### **2) QUARTIER DU REY**

Le SEBA va reprendre les canalisations du quartier du Rey qui sont devenues trop petites. Les travaux devraient être réalisés au mois de juillet. La route devrait être barrée pendant 15 jours.

#### **3) BERGES ET PARKING**

La commune n'a pas obtenu de subvention pour les travaux car l'endroit est en zone inondable. Monsieur le Maire va missionner les entreprises pour qu'elle commence les travaux prochainement.

#### **4) RAMBARDE PONT DE VALS**

En accord avec la commune de VALS LES BAINS les barrières du Pont de Vals vont être repeintes.

#### **5) FRESQUE**

Une fresque va être réalisée sur la dernière maison à la sortie de LABEGUDE, avant le Pont de VALS, par M. OUALI. Le projet a été validé par les communes de VALS LES BAINS et LABEGUDE qui participent pour moitié à l'achat des peintures.

---

### **LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE**

Toute personne constatant la présence d'un nid de frelons asiatiques doit en informer l'organisme FRGDS-AURA en le signalant sur le site :[www.frelonsasiatiques.fr](http://www.frelonsasiatiques.fr)

### **ELECTIONS REGIONALES ET DEPARTEMENTALES**

Elles auront lieu les 20 et 27 juin 2021 à la salle des fêtes au 44 Route Nationale.

Vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales jusqu'au 6<sup>ème</sup> vendredi précédant le 1<sup>er</sup> tour de scrutin soit le 14 mai 2021.